

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 27 mars 2017

Le 27 mars 2017 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Patrick ARNOUX ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Maurice CAPEL ; Pierre COULOMB ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Bruno FOTI ; Julie GABRIEL ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Danièle GIRAUD ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; Jean-Marie LEONARDIS ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; David MASCARELLI ; Joëlle MELIN ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Véronique MIQUELLY ; Pierre MINGAUD ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Christiane PETETIN ; Serge PEROTTINO ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Alain ROUSSET ; Vincent RUSCONI ; Giovanni SCHIPANI ; Madeleine VAICBOURDT.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick PIN représenté par Sylvie FANEGO
Daniel FONTAINE représenté par Dominique HONETZY
Hélène TRIC représenté par Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI
Hélène LUNETTA représentée par Monique RAVEL
Mohammed SALEM représenté par Vincent RUSCONI
Geneviève MORFIN représentée par Giovanni SCHIPANI
Magali GIOVANNANGELI représentée par Antoine DI CIACCIO
Denis GRANDJEAN représenté par Muriel HENRY
Christophe SZABO DE EDELENYI représenté par Alain BOUTBOUL
Sophie ARTARIA-AMARANTINIS représentée par Danielle MENET
Laurent COLOMBANI représenté par Alain GREGOIRE

CT4/270317/21

Sur le rapport Gérard GAZAY

Participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'animation de l'Association pour le Droit à l'initiative Economique (ADIE)

Le tissu économique de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est essentiellement composé de TPE et de PME. Par ailleurs, les taux de créations et de reprises d'entreprises sont parmi les plus élevés de France, tout comme le taux de disparition. Des causes ont été identifiées à ces défaillances telles que la sous-capitalisation, l'isolement, le manque de conseils, d'accompagnement, ou de formation ou encore la mauvaise évaluation des risques et des délais.

L'association dénommée : Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) a été créée en 1989 par Maria Nowak en adaptant à la France le principe du microcrédit, mécanisme financier qui a largement fait ses preuves dans les pays en voie de développement, en Asie, Afrique et Amérique Latine.

L'ADIE propose donc un accompagnement technique et financier aux porteurs d'un projet d'emploi, indépendant ou salarié n'ayant pas accès au crédit bancaire pour pouvoir le réaliser (notamment les demandeurs d'emploi et les allocataires des minimas sociaux).

La mission de l'ADIE est donc d'offrir la possibilité à un public en situation de précarité sociale et financière de créer ou de développer une entreprise grâce au microcrédit pour l'emploi indépendant ; ou bien de trouver ou maintenir en emploi par le biais du microcrédit pour l'emploi salarié.

Les résultats 2016 :

L'ADIE a financé sur le Territoire de la Métropole, à date du 31/10/2016, 282 personnes ; dont 222 personnes pour un projet d'entreprise et 60 pour un projet d'emploi salarié.

Les résultats sont ainsi ventilés par CT :

	CT Marseille Provence	CT Pays d'Aix	CT Pays d'Aubagn e et de l'Etoile	CT Pays Salonais	CT Istres Ouest Provence	CT Pays de Martiques	Total
Nombre total de personnes financées	216	28	9	14	10	5	282
Pour un projet d'entreprise	172	22	6	10	7	5	222
Pour un projet d'emploi salarié	44	6	3	4	3		60

Le plan d'action de l'ADIE en 2017

Les projets de création ou de développement d'entreprises :

L'implication de l'ADIE dans les projets de création ou de développement d'entreprises se fait par :

- Le microcrédit personnel pour l'emploi,
- Le microcrédit professionnel,
- L'accompagnement avant, pendant et après la création,
- Un dispositif Créajeunes (pour les jeunes créateurs jusqu'à 32 ans),
- La micro-assurance.

Afin de développer ses dispositifs, l'ADIE met en place un plan d'action qui repose sur 4 grands axes tels que :

- Le maintien des relations avec les partenaires traditionnels afin de générer des prescriptions supplémentaires et d'accroître leur visibilité ;
- L'approche de nouveaux partenaires prescripteurs intervenant prioritairement dans les QPPV ;
- La promotion de leur offre à destination de personnes en situation de précarité par le biais d'actions de communication grand public et d'actions de prospection ciblées :
 - Réalisation de journées portes ouvertes ;
 - Réalisation de permanences hebdomadaires (au Carburateur, à La Ciotat..) ;
 - Salons, forums etc..
- La communication autour de leur offre de service.

Les évènements :

Ces actions vont s'articuler autour de plusieurs temps forts comme la semaine du Microcrédit (février), l'action de mobilisation des portefeuilles clients (avril, septembre), la campagne d'information de proximité (juin), campagne d'information intergénérationnelle (octobre), action de sensibilisation auprès des femmes créatrices d'entreprises (Novembre).

Budget :

Le budget prévisionnel de fonctionnement 2017 de l'ADIE sur le Territoire de la Métropole est de 758.019 € (contre 773.492€ pour 2016).

Dépenses		Recettes	
Achat	13 865 €	Vente de produits finis	32 000 €
Services extérieurs	84 580 €	Subventions	577 114 €
Autres services extérieurs	27 086 €	Etat (Nacre + emploi d'avenir)	29 827 €
Impôts et taxes	5 015 €	Conseil Régional PACA	110 598 €
Charges de personnel	512 949 €	Conseil Départemental 13	30 508 €
Autres charges de gestion courante	114 524 €	Métropole d'Aix-Marseille Provence	115 000 €
		<i>Dont Territoire Marseille Provence</i>	<i>45 000 €</i>
		<i>Dont Territoire du Pays d'Aix</i>	<i>40 000 €</i>
		<i>Dont Territoire de pays Salonnais</i>	<i>10 000 €</i>
		<i>Dont territoire Pays d'Aubagne et de l'Etoile</i>	<i>10 000 €</i>
		<i>Dont Territoire Istres Ouest Provence</i>	<i>5 000 €</i>
		<i>Dont Territoire Pays de Martigues</i>	<i>5 000 €</i>
		Autres villes (dont contrat de ville)	30 000 €
		Fonds européens	110 370 €
		Etablissements publics (CDC, Pole emploi)	19 513 €
		Entreprises en organismes privés	131 298 €
		Produits financiers	0
		Autres ressources à mobiliser	59 737 €
Total des dépenses	758 019 €	Total des recettes	758 019 €

La part des charges de personnels s'élève à 67% du total des dépenses
La part des financements publics représente 76% du total des recettes

La subvention accordée en 2016 :

En 2016, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence a attribué une subvention à l'ADIE de 106.000 €, répartie sur différents Conseils de Territoire : Territoire Marseille Provence : 45 000€, Territoire du Pays d'Aix : 40 000 €, Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile : 8 000 €, Territoire Istres Ouest Provence : 5 000 € et Territoire Pays Salonnais : 8 000€.

La subvention demandée pour 2017 :

Pour 2017, il est proposé une subvention de 104 000 € répartie comme suit :

- Territoire Marseille Provence : 45 000€
- Territoire du Pays d'Aix : 40 000€
- Territoire Pays d'Aubagne et de l'Etoile : 8 000€
- Territoire Istres Ouest Provence : 5 000€
- Territoire Pays Salonnais : 6 000€

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170327-CT4-270317-21-DE Date de télétransmission : 18/04/2017 Date de réception préfecture : 18/04/2017
--

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La saisine du Conseil de la Métropole en date du 14 mars 2017.

Considérant

- L'intérêt de soutenir la création d'entreprises par un dispositif de soutien efficace sur le territoire de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

De donner un avis favorable à l'attribution d'une subvention à l'ADIE d'un montant de 8 000 € pris en charge sur le budget du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (CT4). La dépense en résultant sera imputée sur l'Etat Spécial du Territoire, sur la ligne Chapitre 65/6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

AVIS FAVORABLE

1 contre : Joëlle MELIN

Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170327-CT4-270317-21-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017